



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Napierville du 7 octobre 2021 à 19h37 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Ghislain Perreault
- Christine Bleau
- Mario Dufour
- Marthe Tardif
- Serge Brault
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 7 OCTOBRE 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 septembre 2021
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021
4. Loisirs
 - a) Rapport de la Directrice du service des loisirs
 - b) Contrat entretien ménager du chalet des loisirs et du Dek Hockey
5. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Démission du pompier Philippe Larivière
 - c) Achat de pneus pour le véhicule #734
 - d) Achat de deux détecteurs multi-gaz avec pompes pour les véhicules #234 et #334
6. Urbanisme
 - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
7. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Disposition des surplus d'excavations
 - c) Deneigement du centre communautaire
 - d) Réparation de la pompe de la station de pompage des eaux usées
 - e) Achat Alufer: Assainissement des eaux usées
 - f) Achat produit Enviro 24P-10 (Usine de filtration eau potable)
8. Comptes à payer (Municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois d'octobre 2021
 - b) Comptes payés durant le mois de septembre 2021
9. Comptes à payer (Factures)
 - a) Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

- b) Construction TechRoc inc.
- 10. Demande de don ou commandite
 - a) Sourire sans fin Opération solidarité parrainage 2021-2022
- 11. Ensemencement terrain situé au 311, rue de l'Église
- 12. Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Intention cumul montant résiduel
- 13. États comparatifs budget
- 14. Centre communautaire : Refinancement acceptation de la soumission
- 15. Centre communautaire : Refinancement signature des billets
- 16. Édifices municipaux: Décoration de Noël
- 17. Club Fadoq Napierville : Allègement de loyer
- 18. Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un carnet de santé du bâtiment sis au 361, rue Saint-Jacques
- 19. Parc des Braves : Inventaire archéologique
- 20. Varia
- 21. Public: Période de questions
- 22. Levée de l'assemblée

2021-10-229 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2021-10-229 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2021-10-230 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 septembre 2021

Résolution #2021-10-230 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 septembre 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 septembre 2021.

ADOPTÉE

2021-10-231 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021

Résolution #2021-10-231 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2021

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 septembre 2021.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

2021-10-232 Service des loisirs: Contrat entretien ménager du chalet des loisirs et du Dek Hockey

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

2021-10-233 Service de Sécurité incendies : Démission du pompier Philippe Larivière

Loisirs

Rapport de la Directrice du service des loisirs

Madame Sylvie Bergeron fait son rapport pour le mois d'octobre 2021.

Résolution #2021-10-232 : Service des loisirs: Contrat entretien ménager du chalet des loisirs et du Dek Hockey

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour l'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du Dek hockey se terminera le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à des demandes de prix auprès de trois entreprises de la région soit Solutions Solu-Net, Solutions Pronet inc. et Jentech ménager ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer le contrat pour l'entretien du chalet des loisirs et des chambres des joueurs du Dek hockey à la compagnie *Solutions Pronet inc.* pour l'année 2022 pour un montant maximal de 6 725\$ plus les taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir entre les deux parties.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du service de Sécurité incendies pour le mois d'octobre 2021.

Résolution #2021-10-233 : Service de Sécurité incendies : Démission du pompier Philippe Larivière

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Philippe Larivière a remis sa lettre de démission en date du 06 août 2021 et que ce dernier quitte ses fonctions le 26 septembre 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter la démission de Monsieur Philippe Larivière au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien.

Il est également résolu que le Conseil municipal remercie Monsieur Philippe Larivière pour ces années travaillées au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-10-234 Service de sécurité incendies: Achat de pneus pour le véhicule #734

Résolution #2021-10-234 : Service de sécurité incendies: Achat de pneus pour le véhicule #734

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder au remplacement des pneus sur le véhicule #734;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat de pneus auprès de la compagnie *Centre du camion Gamache inc.* pour le véhicule #734 et ce, pour un montant de 2 840.00\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

ADOPTÉE

2021-10-235 Service de Sécurité incendies: Achat de deux détecteurs multi- gaz avec pompes pour les véhicules #234 et #334

Résolution #2021-10-235 : Service de Sécurité incendies: Achat de deux détecteurs multi-gaz avec pompes pour les véhicules #234 et #334

CONSIDÉRANT QUE les détecteurs multi-gaz présents dans les véhicules #234 et #334 ne fonctionnent plus et que les cellules de captations sont périmées;

CONSIDÉRANT QU'il est moins coûteux d'acheter de nouveaux équipements que de procéder aux réparations;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service de Sécurité incendies à procéder à l'achat de 2 détecteurs multi-gaz auprès de la compagnie *L'arsenal* pour les véhicules #234 et #334 et ce, pour un montant de 2 250.00\$ plus les taxes applicables;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

ADOPTÉE

Urbanisme

Urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Rapport de la responsable de l'urbanisme

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois d'octobre 2021.

Travaux publics

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Diego Pulido fait son rapport pour le mois d'octobre 2021.

2021-10-236 Disposition des surplus d'excavations

Résolution #2021-10-236 : Disposition des surplus d'excavations

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à une dépense approximative de 5 000\$ pour la disposition des surplus d'excavations à la suite de travaux et à des réparations pour l'année 2021.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-10-237 Déneigement du centre communautaire

Résolution #2021-10-237 : Déneigement du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE le contrat relatif aux déneigements des trottoirs est échu;

CONSIDÉRANT QUE *Les entreprises Mailloux* a transmis une offre de service au montant de 2 025\$ plus les taxes applicables à la Municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Les entreprises Mailloux* au montant de 2 025\$ plus les taxes pour le déneigement des trottoirs le long du centre communautaire et ce, pour la saison d'hiver 2021-2022;

Il est également résolu d'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs au contrat.

ADOPTÉE

2021-10-238 Réparation de la pompe de la station de pompage des eaux usées

Résolution #2021-10-238 : Réparation de la pompe de la station de pompage des eaux usées

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la réparation de la pompe de la station de pompage des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Xylem* a produit une offre de service pour la réparation au coût de 5 360.95\$ plus les taxes applicables.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la compagnie *Xylem* au montant de 5 360.95\$ plus les taxes applicables pour la réparation de la pompe de la station de pompage des eaux usées.

ADOPTÉE

2021-10-239 Achat Alufer: Assainissement des eaux usées

Résolution #2021-10-239 : Achat Alufer: Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Kemira* a soumis une offre au montant de 269\$ la tonne métrique suivant soumission en date du 10 septembre 2021.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à faire l'achat d'alufer pour le traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 8 000\$ plus les taxes applicables auprès de la compagnie *Kemira*.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-10-240
Achat produit
Enviro 24P-10
(Usine de
filtration eau
potable)

Résolution #2021-10-240 : Achat produit Enviro 24P-10 (Usine de filtration eau potable)

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable est en fonction depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le type d'eau distribué offre une excellente qualité d'eau, mais que l'ensemble de ses paramètres jumelé à un PH inférieur à 7 rend l'eau ainsi traitée corrosive pour le système de distribution;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Environor Canada inc.* a produit une offre de service pour ce réservoir au coût de 8 599.50 \$ plus les taxes et le transport;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics, à faire l'achat d'un contenant de 1000 litres de produit ENV24P10 auprès de la compagnie *Environor Canada inc.* au montant de 8 599.50 \$ plus les taxes et le transport qui servira pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Municipalité)

Comptes à payer (Municipalité)

2021-10-241
Comptes à payer
pour le mois
d'octobre 2021

Résolution #2021-10-241 : Comptes à payer pour le mois d'octobre 2021

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 soit:

Municipalité au montant de 100 426.74\$
Bibliothèque au montant de 3 053.44\$
Loisirs au montant de 12,096.16\$
Incendie au montant de 6 981.17\$
Salaires pompiers septembre 2021 au montant de 40 123.88\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h14, car sa conjointe est une employée administrative.

2021-10-242
Comptes payés
durant le mois
de septembre
2021

Résolution #2021-10-242 : Comptes payés durant le mois de septembre 2021

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois septembre 2021 soit:

Municipalité au montant de 189 132.62\$
Bibliothèque au montant de 1 381.39\$
Loisirs au montant de 13 643.16\$
Incendie au montant de 2 539.27\$

ADOPTÉE

Comptes à payer
(Factures)

Comptes à payer (Factures)

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h15.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-10-243 Comptes à payer : Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Résolution #2021-10-243 : Comptes à payer : Reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service: Règlement d'emprunt #436

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures relatives au projet de reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service au montant total de 1 138.26\$ suivant liste soumise à cet effet.

Fournisseur	# Facture	Descriptions	Montants
GBI Experts-Conseils inc.	18952	Accompagnement surveillance des travaux	1 138.26\$

Il est également résolu d'approprier à même le règlement d'emprunt numéro 436 les montants requis aux fins de ces achats et services.

ADOPTÉE

2021-10-244 Comptes à payer : Construction TechRoc inc.

Résolution #2021-10-244 : Comptes à payer : Construction TechRoc inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Construction TechRoc inc.* au montant total de 11 158.58\$ représentant le 5% de retenue finale associée au pavage de la rue de l'Église Sud suivant la facture numéro R-00335.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Demande de don ou commandite

2021-10-245 Sourire sans fin Opération solidarité parrainage 2021-2022

Résolution #2021-10-245 : Sourire sans fin Opération solidarité parrainage 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE *Sourire sans fin* est un organisme à but non lucratif.

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la Municipalité en date du 28 septembre 2021.

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permettra le parrainage des personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme dessert le territoire de la Municipalité de Napierville.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 100\$ à l'organisme *Sourire sans fin* pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2021-10-246 Ensemencement terrain situé au 311, rue de l'Église

Résolution #2021-10-246 : Ensemencement terrain situé au 311, rue de l'Église

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme Climats-sols plus, la Municipalité a procédé à des travaux de décontamination du terrain situé au 311, rue de l'Église à Napierville ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de ces travaux, il serait souhaitable de procéder à l'ensemencement du terrain limitant les inconvénients dû à la poussière ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Aménagement Bernier* a soumis une offre de service pour la réalisation des travaux d'ensemencement pour un montant de 9 500\$ plus les taxes applicables ;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la compagnie *Aménagement Bernier* pour les travaux d'ensemencement du terrain situé au 311, rue de l'Église à Napierville.

ADOPTÉE

2021-10-247 Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Intention cumul montant résiduel

Résolution #2021-10-247 : Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 : Intention cumul montant résiduel

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds Régions et Ruralité – Volet 2* tel que géré par la MRC des Jardins-de-Napierville inclut une enveloppe municipale locale dans le cadre du programme *Soutien au développement rural (Projets municipaux locaux)*

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe municipale locale, pour 2021, est de 20 000 \$ par municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a utilisé un montant de 12 000\$ de son enveloppe 2021 pour la réalisation du projet de réhabilitation du parc Napier-Christie et d'aménagement du parc des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'il est possible pour la Municipalité de cumuler ses enveloppes municipales locales jusqu'au 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'intention du Conseil de ne pas engager le résiduel de son enveloppe municipale locale pour l'année en cours ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière date de dépôt de projets de l'année tenue par la MRC, les municipalités qui souhaitent conserver leur enveloppe annuelle pour une utilisation ultérieure doivent adopter une résolution à cet effet et la transmettre à la MRC des Jardins-de-Napierville à la date prévue pour le dépôt de projet.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville confirme son intention de cumuler le résiduel de 8 000\$ de son enveloppe municipale locale 2021 aux fins d'une utilisation ultérieure;

ADOPTÉE

États comparatifs budget

États comparatifs budget

Tel qu'indiqué à l'article 176.4 du code municipal, la secrétaire-trésorière dépose en séance ordinaire du conseil municipal les deux états comparatifs suivants : un premier état comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci et un second état comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2021-10-248
Centre
communautaire
: Refinancement
acceptation de la
soumission

Résolution #2021-10-248 : Centre communautaire : Refinancement acceptation de la soumission

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 14 octobre 2021, au montant de 536 500 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE

31 400 \$	1,93000 %	2022
31 900 \$	1,93000 %	2023
32 500 \$	1,93000 %	2024
33 200 \$	1,93000 %	2025
407 500 \$	1,93000 %	2026

Prix : 100 00000

Coût réel : 1,93000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

2022	31 400 \$	1,95000 %
2023	31 900 \$	1,95000 %
2024	32 500 \$	1,95000 %
2025	33 200 \$	1,95000 %
2026	407 500 \$	1,95000 %

Prix : 100 00000

Coût réel : 1,95000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

2022	31 400 \$	0,75000 %
2023	31 900 \$	1,00000 %
2024	32 500 \$	1,30000 %
2025	33 200 \$	1,55000 %
2026	407 500 \$	1,70000 %

Prix : 98 47500

Coût réel : 2,00685 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE est la plus avantageuse;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Napierville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE pour son emprunt par billets en date du 14 octobre 2021 au montant de 536 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 392. Ces billets sont émis au prix de 100 00000 pour chaque 100 00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2021-10-249
Centre
communautaire
: Refinancement
signature des
billets

Résolution #2021-10-249 : Centre communautaire : Refinancement signature des billets

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Napierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 536 500 \$ qui sera réalisé le 14 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
#392	536 500 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 392, la Municipalité de Napierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 14 octobre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 avril et le 14 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022	31 400\$	
2023	31 900\$	
2024	32 500\$	
2025	33 200\$	
2026	33 700\$	(À payer en 2026)
2026	373 800\$	(À renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 392 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 octobre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2021-10-250
Édifices
municipaux:

Résolution #2021-10-250 : Édifices municipaux: Décoration de Noël

CONSIDÉRANT QUE l'arrivée de la période des fêtes 2021;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Décoration de Noël

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service présenté par Madame *France Olivier* pour l'année 2021;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de Madame *France Olivier*, afin de procéder à la décoration de l'hôtel de ville, de l'extérieur du centre communautaire, de la bibliothèque et de l'édifice du comté (CLD) pour la période des fêtes pour un montant de 5 575\$.

Il est également résolu que le tiers du montant relatif à la bibliothèque soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que le montant relatif à la décoration de l'édifice du comté soit refacturé au CLD, pour un montant maximum de 500\$.

ADOPTÉE

2021-10-251 Club Fadoq Napierville : Allègement de loyer

Résolution #2021-10-251 : Club Fadoq Napierville : Allègement de loyer

CONSIDÉRANT QUE le Club Fadoq de Napierville paie un loyer mensuel à la Municipalité de Napierville pour l'utilisation d'un local au centre communautaire ainsi que l'accès au centre communautaire pour l'organisation de diverses activités auprès de leurs membres;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce loyer s'élève à 246.31\$ par mois taxes incluses pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune activité ne pouvait être tenu au centre communautaire, en raison de la pandémie de la Covid-19 durant les mois de janvier à juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE toutes les activités du Club Fadoq Napierville ont dû être annulées et que sans le profit de ces activités le Club Fadoq n'a pas les revenus pour défrayer le coût du loyer;

CONSIDÉRANT QU'ils ont demandé d'obtenir une réduction du coût du loyer pour l'année 2021;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte de rembourser le loyer des mois de janvier à juin 2021 au Club Fadoq en raison de l'inaccessibilité du centre communautaire pour un montant de 1 477.86\$.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à Madame Françoise Murray Fortin, Présidente du Club Fadoq Napierville.

ADOPTÉE

2021-10-252 Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un

Résolution #2021-10-252 : Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier : Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un carnet de santé du bâtiment sis au 361, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé pour la Municipalité de Napierville une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le projet de restauration du patrimoine immobilier de la propriété municipale situé au 361, rue Saint-Jacques à Napierville;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

carnet de santé du bâtiment sis au 361, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente complémentaire à la convention d'aide financière en vertu du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier a été signé entre la MRC des Jardins-de-Napierville et la Municipalité de Napierville a été signée suivant résolution numéro 2021-07-177 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre 20 000\$ pour le projet de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architectes *Nadeau Blondin Lortie* a transmis une offre de services pour la réalisation d'un carnet de santé incluant notamment l'architecture, la structure, l'électromécanique ainsi qu'une rencontre explicative au montant de 15 605.00\$ plus les taxes applicables, auquel peut s'ajouter des frais de location de nacelle ainsi que des frais de déplacement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la firme d'architectes *Nadeau Blondin Lortie* pour la réalisation d'un carnet de santé complet tel que plus amplement détaillé ci-dessus pour un montant de 15 605.00\$ duquel peut s'ajouter des frais de location de nacelle de même que des frais de déplacement.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

2021-10-253 Parc des Braves : Inventaire archéologique

Résolution #2021-10-253 : Parc des Braves : Inventaire archéologique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure amie des aînés (PRIMADA) pour la réhabilitation du Parc des Braves situé sur la rue Saint-Gabriel ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présélectionnée pour l'octroi d'une aide financière ;

CONSIDÉRANT QU'une attestation du respect de la démarche en ce qui a trait à la protection du patrimoine archéologique doit être transmise par le ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'avis archéologique effectué par la société d'expertise en recherches anthropologiques *Arkéos inc.* il est nécessaire de procéder à un inventaire archéologique du site ;

CONSIDÉRANT QUE la société d'expertise en recherches anthropologiques *Arkéos inc.* a soumis une offre de services au coût de 20 455.41\$ plus les taxes applicables pour la réalisation de l'inventaire archéologique incluant la préparation, la réalisation de l'inventaire ainsi que les analyses et les rapports.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE le Conseil accepte l'offre de service de la société d'expertise en recherches archéologiques *Arkéos inc.* pour la réalisation de l'inventaire archéologique incluant la préparation, la réalisation de l'inventaire ainsi que les analyses et les rapports au coût de 20 455.41\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Varia

Public: Période de questions

Varia

Public: Période de questions

Intervention de:

Monsieur Bertrand Fredette

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2021-10-254 Levée de l'assemblée

Résolution #2021-10-254 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h50.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE